SOMMAIRE :

– I – PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Page

ENVIRONNEMENT

DECISION N°2007-07134 du 16/08/07 2

Arretant la liste des éleveurs et groupements pastoraux mentionnés à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 pris par les ministres en charge de la protection de la nature et de l'agriculture relatif au loup (canis lupus) pour la période 2007-2008

Directeur de la publication : Préfecture de l'Isère / commission paritaire des publications et agences de presse : n°2051 AD

Dépôt légal : 16 août 2007

– I – PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT

DECISION N°2007-07134

Arretant la liste des éleveurs et groupements pastoraux mentionnés à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 pris par les ministres en charge de la protection de la nature et de l'agriculture relatif au loup (canis lupus) pour la période 2007-2008.

1. Liste des éleveurs et groupements pastoraux qui répondent aux conditions fixées par l'arrêté ministériel pris par les ministres en charge de la protection de la nature et de l'agriculture du 13 avril 2007 :

Au vu du rapport de la DDAF de l'Isère en date du 14 août 2007, répond aux conditions fixées par l'arrêté ministériel pris par les ministres en charge de la protection de la nature et de l'agriculture précité, l'éleveur suivant :

- Jean-Pierre JOUFFREY pour le troupeau sis à Périoule, communes d'ALLEVARD et de PINSOT pendant la période du 17 août au 7 septembre 2007.

2. Liste des personnes à qui les éleveurs ou les groupements pastoraux mentionnés sur la liste du 1. peuvent déléguer la réalisation du tir de défense :

Les lieutenants de louveterie, en possession d'un permis de chasser valable pour l'année en cours, à qui les éleveurs et groupements pastoraux concernés peuvent déléguer la réalisation de **tir de défense pour une semaine renouvelable après bilan**, sont les suivants :

- Roger BABOUD BESSE,
- Jean-Marie BERNOLE,
- Philippe CATERINO,
- Bruno DE MONTAL,
- Christian DELAMARCHE,
- Jean-François DOBREMEZ,
- Gérard EYMERY,
- Armand GARNIER,
- Alain GARON,
- Gérard GRAS,
- Gilbert JULLIEN,
- Jean-François RACLET,
- Michel RIVIERE,
- Yves THUILLIER,
- Pierre VILLARD.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 16 août 2007
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ